

LES ÉCOLES

12 février 2019

Sous l'Ancien Régime, les familles riches recouraient aux services d'un précepteur pour l'éducation de leurs enfants. Les pauvres disposaient parfois d'une école primaire appelée « Petite École ». Il convient de distinguer deux périodes : celle des premières écoles, la plupart du temps payantes, et celle des « Petites Écoles » créées sous l'impulsion de Charles Démia.

Les premières écoles

Au début du XVII^e siècle, les écoles élémentaires, lorsqu'elles existaient, ne disposaient pas toujours de maîtres suffisamment formés et instruits.

Elles étaient destinées aux enfants de familles pauvres, généralement tenues par les membres du Clergé dont l'enseignement confessionnel imprégnait davantage les jeunes esprits que les sermons dominicaux proférés aux fidèles. L'apprentissage de l'écriture avait une importance limitée, sa nécessité étant faible pour les pauvres. En outre, la lecture revêtait plus d'importance, ne serait-ce que pour s'instruire des ordonnances de la Justice seigneuriale affichées sur les places publiques où à la porte des églises.

Localement, sur l'initiative de Prosper BACHOD, il se créa à Saint-Jean-le-Vieux vers 1607 une école primaire payante, donc réservée aux petits bourgeois. Une autre institution vit le jour à Jujurieux en 1631, appelée « PETIT COLLÈGE », ou plus couramment « COLLÈGE DORSET », en mémoire du donateur.



Le maître d'école au XVII^e siècle - Adriaen van Ostade

Les « Petites Écoles »¹

Elles furent mises en place dans la seconde moitié du XVII^e siècle par le Diocèse de Lyon, auquel appartenait les paroisses de Jujurieux, Saint Jean-le-Vieux et l'annexe de l'Abergement-de-Varey,

L'enseignement élémentaire fut organisé et régi par Charles Démia (1637-1689), prêtre originaire de Bourg-en-Bresse, qui consacra toute sa fortune à cet effet et fit du séminaire Saint-Charles une sorte d'École Normale où étaient formés des maîtres capables d'un bon enseigne-

1 Sources : *Les petites écoles sous l'Ancien Régime*, Bernard Groperrin, Ouest-France Université, 1984.

ment². Charles Démia, nommé directeur général des écoles, élaborait le « Règlement pour les écoles de la Ville et Diocèse de Lyon ». Dès 1666, « il dressa les remontrances particulières à MM les Prévôt et Échevins de la ville de Lyon, pour leur faire connaître la nécessité et l'utilité de l'établissement des écoles, pour l'instruction des enfants du pauvre peuple ». Le but de Charles Démia était, d'éviter l'oisiveté et la délinquance, et surtout de préparer les enfants à l'apprentissage d'un métier.

L'enseignement du peuple se limitait donc aux fondamentaux du conformisme : compter, lire, écrire si possible, apprendre le catéchisme et la morale. Il était le même dans toutes les petites écoles, qu'elles soient gratuites ou payantes.

Le nombre croissant de petites écoles et des collèges répondait aux souhaits des parents aspirant à la promotion sociale de leurs enfants. La conséquence fut que le nombre de sujets « improductifs » augmenta, au grand dam du pouvoir qui tenta en vain de restreindre le nombre de collèges et de fait l'accès aux universités. La crise économique de la fin du XVII^e siècle produisit naturellement les effets souhaités, sans recourir à la contrainte : la part du nombre d'enfants de laboureurs et d'artisans chuta sensiblement dans les effectifs des collèges³.

Vers 1690, les gros bourgs, tels Pont-d'Ain, Ambronay, Saint-Jean-le-Vieux, Jujurieux, Poncin, Cerdon, disposaient d'une école.

L'école de Prosper BACHOD

« Affin d'édifier les enfants dudict lieu, tant à la crainte de Dieu qu'à la cognoissance des lettres et vertu », en 1616, Prosper BACHOD prit l'initiative de lancer à Saint-Jean-le-Vieux un projet d'école accessible à ceux qui en avaient les moyens. Dans cet objectif, il amodia aux notables et aux habitants de la paroisse représentés par les Syndics, une maison acquise de Louis Poncet, située au mas Baudin, en vue de la création d'une école communautaire paroissiale⁴.

On avait même prévu d'accueillir de petits pensionnaires et chambriers, probablement les enfants éloignés et ceux issus de l'Abergement-de-Varey. Le coût de l'enseignement fut fixé à 8 sols pour chaque enfant, directement réglé au maître, Messire DAUFRAY prêtre d'Ambérieu-en-Bugey, qui devait venir résider en la dite école. Le coût des pensions était fixé à sa discrétion. Les 12 livres d'amodiation annuels étaient payés par le bail d'une autre maison appartenant à la communauté, mais ne convenant pas pour le projet.

Il semblerait que cette école a fonctionné par intermittence jusqu'en 1690, où un nouveau maître, le sieur Fournier, aurait enseigné le latin à neuf élèves⁵.

Le petit collège de Jujurieux

Préalablement à l'organisation des Petites Écoles dans le Diocèse de Lyon par le directeur de l'enseignement, l'abbé Charles DÉMIA, il se créa en 1619 à Jujurieux un établissement d'ensei-

2 Sources : *Charles Démia et les origines de l'enseignement primaire*, Gabriel Comparé, 1903.

3 Sources : *Population, 12^e année, n°3, Collèges et fréquentation scolaire au XVII^e siècle*, François de Dainville, Éditions de l'INED, 1957.

4 Sources : Archives départementale de l'Ain, 3E 1506, f°316 - *Cens entre Noble Prosper Bachod et la paroche de Vieu*.

5 Source : Auguste Cornet, *Annales de la Société d'Émulation de l'Ain*, 1911.

gnement gratuit qui ne fonctionna réellement qu'à partir de 1631, suite à d'importantes difficultés juridiques.

Les luminiers de la paroisse avaient hérité des biens de noble Gaspard DORSET et à sa mort, sous réserve d'établir un *hospital* pour les pauvres et les voyageurs. Les revenus leur paraissant insuffisants, ils décidèrent de créer plutôt une école pour les enfants de la paroisse. S'ensuivirent plusieurs procès. Une fois autorisé par l'Archevêché, ce « collège » n'en avait que le nom : en 1690 *l'enseignement y était nul*, et le revenu des biens, 400 livres par an, profitait essentiellement au recteur qui en avait la charge.

L'histoire de cette école, depuis ses origines jusqu'à la Révolution, mérite pour elle seule, un développement particulier.